

RAPPEL

## Démarchages frauduleux

La municipalité informe les administrés que ses services n'effectuent aucune démarche chez les usagers afin de proposer un diagnostic toiture ou charpente.

En effet plusieurs propriétaires ont été contactés par des sociétés se prétendant mandatées par la mairie ou le Conseil Général.

Il s'agit d'une entreprise privée qui réalise une démarche commerciale n'ayant aucun lien avec la Maison de l'Habitat de la Commune, ni le Conseil Général.

Elle prétend ne rien vendre et faire un simple contrôle. Or elle n'a aucune légitimité pour le faire et elle présente ensuite une offre de service pour réaliser des travaux.

Ces entreprises repèrent les personnes vulnérables, souvent des personnes âgées. Leurs agents commerciaux font des photos des toitures et effrayent les propriétaires en affirmant que leur toit est en très mauvais état, ce qui n'est pas forcément vrai; ils proposent ensuite un devis de travaux anormalement élevé.

Il est impératif de faire effectuer d'autres devis, ne signez aucun contrat sans avoir comparé avec d'autres entreprises. Sachez que vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours si vous avez signé un bon pour travaux.

**En aucun cas ces entreprises ne sont mandatées par un service public.**

Contact presse : 04 94 06 90 22

[presse@la-seyne.fr](mailto:presse@la-seyne.fr)

